



le Grenelle de la Mer

ARTIGUES

Aquitaine

15 juin 2009

Grand témoin :

- Agnès Vince, Rapporteur du groupe de travail de concertation nationale 1

Nombre estimé de participants : 250



I. Introduction

Le Vice-amiral d'escadre Anne-François de Saint-Salvy introduit la séance en rappelant l'importance du Grenelle de la Mer dont les travaux s'ouvrent à présent à l'ensemble des citoyens, après les nombreux débats qui se sont tenus avec les acteurs du monde maritime.

Au total, ce sont ainsi 18 réunions en métropole et 7 dans les territoires d'outre-mer qui doivent se dérouler avant la fin du mois de juin.

Un petit film réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire est diffusé à l'assemblée. Il illustre le propos introductif et récapitule le déroulement des travaux ainsi que la teneur des réunions nationales.

II. Rappel des enjeux du Grenelle de la Mer

Xavier Chauvin, le Chargé de Mission Littoral à la DIACT témoigne de l'organisation du Grenelle de la Mer au plan national dont les rapports et les synthèses des quatre groupes de travail ont été remis à Jean-Louis Borloo le 9 juin 2009. Il souligne l'importance de ces travaux pour un espace qui représente 70 % de la surface du globe et rappelle à cet égard que la France possède le deuxième espace maritime de la planète.

Le Grenelle de la Mer s'inscrit dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement en associant largement l'Etat, les élus, les experts et l'ensemble des acteurs du monde maritime qui se sont réunis en quatre groupes de travail. Chacun était composé d'une cinquantaine de membres qui ont formulé près de 500 propositions par groupe. Des réunions régionales ainsi qu'un site internet dédié ont également permis de collecter un grand nombre d'idées. Des comités opérationnels devraient également être créés afin de travailler sur les propositions qui auront été arrêtées par le Ministre.

Bien que les thématiques abordées par les groupes aient été différentes, un fil conducteur commun s'est fait jour. C'est notamment le cas pour les questions relatives à la gouvernance et à la connaissance.

III. Restitution des quatre ateliers

1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

Avec près de 800 propositions, Paul Mery, le Directeur du Groupement d'intérêt public d'Aquitaine indique que le groupe auquel il appartient, est vraisemblablement l'un des plus prolifiques. Il rappelle les 5 ambitions majeures qui se sont faites jour et qui sont articulées autour de 27 orientations et 155 propositions. Appliquées au plan régional, les propositions du groupe de travail national ont globalement rencontré une adhésion, bien qu'elles aient parfois pu appeler certaines remarques ou soulever parfois du scepticisme.

La remarque principale a porté sur la demande de prise en compte de l'existant en prenant en compte les spécificités du littoral aquitain. Les participants au groupe 1 ont par ailleurs insisté sur le fait que certains réseaux, organisations ou réflexions ont déjà été conduits antérieurement au Grenelle de la Mer. Ils peuvent à ce titre constituer un socle pour accélérer les actions du Grenelle.

La seconde remarque récurrente a porté sur la nécessité de dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre des dispositions du Grenelle. Enfin, une troisième remarque a porté sur la nécessité de considérer le littoral aquitain comme un atout dans la mesure où il demeure l'un des plus préservés de France.

Sur la notion de nouvelle gouvernance, les réflexions ont porté sur l'intérêt de procéder à l'élargissement du trait de côte en repoussant la charnière maritime à 200 miles nautiques et en prenant en également en compte les terres contiguës afin d'élargir la zone d'intérêt à l'ensemble du bassin versant. La nécessité d'agir rapidement pour la mise en œuvre d'une gouvernance est une idée unanimement partagée au sein du groupe.

Parmi les autres idées récurrentes, on peut noter :

- la nécessité d'accroître la connaissance et la surveillance des écosystèmes ;
- l'intégration de l'ensemble des acteurs concernés ;
- le développement des moyens financiers ;
- une traduction réglementaire des dispositions du Grenelle ;
- la mise à disposition des résultats pour le grand public ;
- la répartition 2/3-1/3 entre les espaces développés et sauvages.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Raynald Vallée, le Directeur départemental des Affaires Maritimes et rapporteur du groupe, souligne le vaste champ de réflexion que porte la thématique du groupe n°2. A cet égard, il se fait l'écho des participants qui ont unanimement regretté le manque de temps qui avait été alloué pour la conduite des débats.

Les réflexions du groupe ont conduit à un certain nombre de constats :

- la méconnaissance de la biodiversité des fonds marins est encore trop importante ;
- les conditions d'une exploitation durable du potentiel maritimes ne sont pas réunies ;
- la recherche opérationnelle et le soutien à l'innovation sont insuffisants ;
- le partenariat entre le public et le privé demeure sous-développé.

C'est sur la base de ces constats que le groupe a formulé 150 propositions qui ont été regroupées en 8 thématiques de travail :

- le renforcement de la connaissance, de l'observation, de la recherche et de l'innovation sont indispensables à un développement durable des activités maritimes ;
- le développement coordonné et durable des activités maritimes doit être allié à l'ensemble des impacts associés ;
- la conception du port du futur ;
- la conception de nouveaux navires ;
- l'encouragement des transports du futur ;
- la définition d'une stratégie ambitieuse pour les énergies marines renouvelables ;
- la réflexion relative à l'exploitation des potentialités de la mer tout en préservant l'environnement ;
- l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques et le développement des cultures marines.

3. La mer, une passion à partager

André Gesta, membre de la mission du littoral à la DIREN et rapporteur du troisième atelier, rappelle que la France bénéficie d'un espace maritime de dimension planétaire grâce à ses départements et territoires d'outre-mer. Il souligne par ailleurs la nécessité pour les acteurs du secteur maritime de travailler de façon décloisonnée et insiste sur l'obligation d'intégration des questions maritimes et de développement durable aux formations professionnelles, aux médias et aux projets de développement territorial notamment.

A cet égard, l'atelier 3 a développé trois axes de réflexions :

- l'éducation, la recherche et la formation ;
- les besoins professionnels ;
- le développement durable et le patrimoine.

Un quatrième axe de réflexion sur la mer et l'outre-mer avait été initialement envisagé, mais il n'a pas été que très peu développé car le groupe ne s'est pas senti concerné par la problématique dont il traitait.

Le premier axe de travail a mis en évidence la nécessité :

- d'établir une stratégie de communication globale et pérenne afin de promouvoir les métiers de la mer ;
- de créer une délégation interministérielle pour la culture maritime ;
- de mettre en place une instance chargée d'établir un agenda stratégique de l'évolution des recherches et des formations dans les domaines maritimes, portuaires et littoraux.

Le second axe de réflexion a permis d'élaborer un certain nombre de propositions parmi lesquelles :

- la promotion de la dimension humaine dans les politiques d'exploitation et de gestion de la mer afin de lutter contre le déficit d'image des professions maritimes ;
- l'organisation du renouvellement de la flotte française de pêche afin mettre en service des navires plus sûrs ;
- la facilitation de la mobilité professionnelle entre les qualifications terrestres et maritimes et la validation des acquis de l'expérience.

Le troisième et dernier axe d'étude a souligné la nécessité de :

- porter une grande stratégie maritime de développement durable ;
- créer une filière de démantèlement des navires ;
- renforcer le réseau des aires marines ;
- inventorier et mettre en valeur le patrimoine maritime ;

4. Planète mer : inventer de nouvelles régulations

Philippe Ramon, le sous-Préfet du Bassin d'Arcachon et rapporteur du groupe 4 rappelle que les membres de son atelier se sont intéressés à la notion de gouvernance.

Ils ont ainsi dressé un certain nombre de constats :

- la connaissance du milieu et des fonds marins est largement perfectible ;
- la liberté des mers nécessite anticipation et régulation des usages ;
- la politique maritime intégrée s'exerce à l'échelle de bassins maritimes homogènes ;
- une gouvernance nationale cohérente des questions maritimes implique une concertation élargie et une organisation financière dédiée ;
- la stratégie des mers et des océans recouvre une forte dimension européenne et mondiale au sein desquelles la France doit peser davantage.

Les réflexions du groupe de travail ont permis d'élaborer des propositions afin de tenter de mettre en œuvre une nouvelle régulation.

Il s'agit notamment de :

- renforcer la recherche fondamentale sur le milieu et accroître la surveillance, la régulation et le contrôle des activités, en appui avec la politique maritime intégrée ;
- planifier les espaces maritimes au plus près des réalités écosystémiques ;
- changer de perspective outre-mer en donnant les moyens aux territoires français d'être au centre de la gestion de leur espace maritime ;
- asseoir la politique maritime sur une large concertation et y consacrer des ressources ;
- soutenir activement la définition d'une politique maritime européenne en pesant sur la gouvernance mondiale des océans.

Philippe Ramon souligne enfin la nécessité de veiller à ce que la gouvernance ne dilue pas les responsabilités.

IV. Discussion avec la salle

Les participants sont invités à faire part de leurs réflexions.

Jean-Luc Miard souhaite rendre hommage au Commandant Cousteau qui était originaire de la région. Il formule par ailleurs cinq propositions pour lutter contre les pollutions de même nature que celle du prestige : le prélèvement sur les estivants d'une redevance pollution symbolique par les municipalités côtières, le recours contre rémunération à des demandeurs d'emploi pour le nettoyage des plages, la création d'un fonds mondial pour le renouvellement de la flotte des pays du Sud, la lutte active contre les pavillons de complaisance. Enfin au plan régional, il propose la réalisation d'une étude d'impact des bateaux sur le Bassin d'Arcachon et notamment pour l'ostréiculture.

Le Président du comité local des pêches d'Arcachon souligne l'absence d'évocation de la pêche de tourisme et de loisir.

Le Vice-amiral de Saint-Salvy note une nette amélioration de la façon dont les professionnels de la pêche appréhendent les questions de sécurité alors que ces problématiques sont encore trop souvent négligées par les plaisanciers.

Jean-Pierre Tastet, le Vice-Président honoraire de l'Université Bordeaux I déplore l'absence d'évocation des problématiques liées à l'érosion des côtes.

Xavier Chauvin explique que la thématique de l'érosion a été indirectement évoquée dans le cadre du groupe numéro 4 et des problématiques liées au plan de prévention des risques.

Jean-Pierre Tastet suggère d'intégrer le concept relatif au « secteur littoral de dynamique homogène » à la question du bassin versant et du littoral.

Albert Larrousset, le Maire de Guéthary partage ce point de vue et rappelle que le littoral a perdu une trentaine de centimètres depuis 1929. Il indique que l'élaboration d'un plan de prévention risque falaise est à l'étude et se réjouit à cet égard de la présence du sous-préfet dont la participation de l'autorité qu'il représente est nécessaire à la finalisation du projet.

Le Président de l'association Bassin d'Arcachon Ecologie insiste sur la nécessité de prise en compte de la biodiversité et rappelle à cet égard que la France est signataire de l'objectif 2010.

Un militant associatif souligne l'importance que revêt le Grenelle de la Mer. Il se réjouit de la prise en compte de nombreuses propositions formulées par les associations. Il insiste par ailleurs sur la nécessité d'adaptation du Grenelle aux spécificités locales. Il invite le Maire de Guéthary à rappeler que la commune est à l'origine de la décision de création d'un parc communal marin, il y a plusieurs années.

Albert Larrousset explique que le parc communal marin constitue un cantonnement de pêche pour une durée de cinq ans dont le renouvellement est d'ailleurs en cours. La mesure a rencontré un vif succès et s'est appuyée sur un partenariat universitaire.

Jean Favennec, membre de l'office national des forêts et de la mission littoral explique qu'un projet européen a pour but de mettre en œuvre un plan de gestion des sédiments. Il considère que ce plan permet de prendre en compte à la fois les problématiques de l'amont et l'aval.

Un membre du CEMAGREF pense que la prise en compte des services rendus par les usagers du littoral et notamment les usagers agricoles ou les marins est nécessaire car ils concourent à entretenir la beauté des sites et des paysages.

Jean-Charles Mauviot, de la section régionale conchylicole, s'enquiert du devenir local des nombreuses idées qui se sont faites jour dans le cadre de la journée régionale Aquitaine du Grenelle de la Mer.

Le Vice-amiral de Saint-Salvy explique qu'une déclinaison de structure associant l'ensemble des acteurs verra le jour, même si la forme précise reste encore à définir. Elle pourrait par ailleurs permettre l'évaluation et le suivi des politiques mises en œuvre.

Un intervenant souhaite préciser que le Groupe d'Intérêt Public (GIP) est constitué par l'Etat, le Conseil Régional et les 9 intercommunalités du littoral. Il indique qu'il travaille actuellement à un plan de développement durable du littoral aquitain et que son assemblée générale se réunira le 2 juillet 2009 après la tenue d'une conférence relative aux enjeux du développement durable à Moliets.

Jean-Luc Miard rappelle que la Marine Nationale offre 3 500 emplois du niveau brevet à Bac+5, ce qui n'est pas négligeable dans la période de crise économique actuelle.

Une intervenante souligne que le Conseil Général d'Aquitaine avait initié la notion d'observatoire avant même la création d'un Grenelle de la Mer. Il souhaiterait une plus grande communication autour des métiers de la mer.

Le Secrétaire du Conseil Economique et Social d'Aquitaine indique que l'instance à laquelle il appartient réfléchit dans le cadre d'un réseau européen, à la question de l'énergie marine.

Un intervenant rappelle que le Bassin d'Arcachon et l'estuaire de la Gironde constituent deux espaces remarquables pour la biodiversité. Il s'interroge à cet égard sur la progression de la réflexion relative à un programme de préservation de l'estuaire.

Le sous-Préfet du Médoc explique que l'estuaire de la Gironde comporte un site Natura 2000 terrestre et maritime. Il rappelle par ailleurs qu'il existe une mission d'étude sur la faisabilité d'un parc naturel marin. L'objectif poursuivi consiste donc en la réalisation d'une instance de consultation au sein de laquelle, différentes pratiques vont pouvoir cohabiter.

Jean-Pierre Thibault, de la DIREN Aquitaine, confirme l'existence d'une instance mixte, commune aux deux rives de l'estuaire de la Gironde. Il rappelle par ailleurs le projet de création d'un parc naturel régional pour le Médoc. Il ajoute qu'un plan national pour les zones humides littorales est en cours de définition sous l'égide de la Secrétaire d'Etat Chantal Jouannot. Ce plan national d'action devrait notamment reposer sur un système de labellisation. Il souhaite par ailleurs que la proposition de rémunération des acteurs de l'entretien des zones humides puisse être entérinée.

Une intervenante s'étonne de la limitation de compétence du GIP à la région Aquitaine. Elle souhaiterait qu'il puisse s'étendre à la région Poitou-Charentes afin de couvrir l'ensemble de l'estuaire.

Un autre intervenant lui explique que la difficulté de réalisation du GIP littoral était telle qu'il a mieux valu en restreindre la portée à la seule région Aquitaine, au moins dans un premier temps. Il n'écarte cependant pas à l'avenir, une réalisation de cette nature.

L'animateur interroge le Préfet maritime sur sa vision relative à la création d'un parc naturel marin.

Le Vice-amiral de Saint-Salvy se félicite des premières réalisations concrètes, tant dans le domaine de la protection d'habitats ou de milieux, que dans des démarches favorisant des activités artisanales ou économiques dans l'enceinte du parc. Il constate avec satisfaction l'implication de l'immense majorité des membres du conseil de gestion, dans la préparation des décisions et l'élaboration des orientations de gestion.

Un intervenant se déclare satisfait de la prise en compte des bassins versants et tient à saluer l'action remarquable du Conservatoire du littoral.

V. Conclusion

Pour Frédéric Mac Kain, le Secrétaire Général aux Affaires Régionales d'Aquitaine, la présente réunion s'est avérée d'une extrême richesse. Il souligne l'existence de nombreuses instances de gouvernance dans la région et rappelle que l'un des enjeux futurs consistera en leur harmonisation afin de conduire une politique cohérente en matière de préservation environnementale. Les nécessaires valorisation et préservation du littoral constituent un enjeu majeur pour le futur. Il se réjouit par ailleurs de la prise de conscience par les acteurs de la région, de l'appartenance du littoral aquitain à un ensemble beaucoup plus vaste. Le littoral aquitain ne peut donc pas être envisagé dans une limite définie par l'estuaire de la Gironde au nord et la frontière espagnole au sud. Il doit au contraire être appréhendé dans un vaste espace, tant pour sa partie littorale que terrestre. Il conclut son propos en remerciant l'ensemble des personnes qui ont contribué au succès de la journée.

VI. Réactions aux propositions des groupes de travail

Les participants sont invités à faire part de leurs commentaires et suggestions au terme de la présentation de la synthèse du travail des groupes.

Jean-Luc Miard souhaite rendre hommage au Commandant Cousteau qui était originaire de la région. Il formule par ailleurs cinq propositions pour lutter contre les pollutions de même nature que celle du prestige : le prélèvement d'une redevance pollution symbolique par les municipalités côtières sur les estivants, le recours contre rémunération à des demandeurs d'emploi pour le nettoyage des plages, la création d'un fonds mondial pour le renouvellement de la flotte des pays du Sud, la lutte active contre les pavillons de complaisance. Au plan régional, il propose la réalisation d'une étude d'impact des bateaux sur le Bassin d'Arcachon et notamment pour l'ostréiculture. Il souhaite enfin rappeler que la Marine Nationale offre 3 500 emplois du niveau brevet à Bac+5, ce qui n'est pas négligeable dans la période de crise économique actuelle.

Le Président du comité local des pêches d'Arcachon souligne l'absence d'évocation de la pêche de tourisme et de loisir.

Le Vice-amiral de Saint-Salvy note une nette amélioration de la façon dont les professionnels de la pêche appréhendent les questions de sécurité alors que ces problématiques sont encore trop souvent négligées par les plaisanciers.

Jean-Pierre Tastet, le Vice-Président honoraire de l'Université Bordeaux I déplore l'absence d'évocation des problématiques liées à l'érosion des côtes.

Xavier Chauvin explique que la thématique de l'érosion a été indirectement évoquée dans le cadre du groupe numéro 4 et des problématiques liées au plan de prévention des risques.

Un intervenant se déclare satisfait de la prise en compte des bassins versants et tient à saluer l'action remarquable du Conservatoire du littoral.

Albert Larrousset, le Maire de Guéthary partage ce point de vue et rappelle que le littoral a perdu une trentaine de centimètres depuis 1929. Il indique que l'élaboration d'un plan de prévention risque falaise est à l'étude et se réjouit à cet égard de la présence du sous-préfet dont la participation de l'autorité qu'il représente est nécessaire à la finalisation du projet.

Jean-Pierre Tastet suggère d'intégrer le concept relatif au « secteur littoral de dynamique homogène » à la question du bassin versant et du littoral.

La Président de l'association Bassin d'Arcachon Ecologie insiste sur la nécessité de prise en compte de la biodiversité et rappelle à cet égard que la France est signataire de l'objectif 2010.

Un militant associatif souligne l'importance que revêt le Grenelle de la Mer. Il se réjouit de la prise en compte de nombreuses propositions formulées par les associations et insiste par ailleurs sur la

nécessité d'adaptation du Grenelle aux spécificités locales. Il invite le Maire de Guéthary à rappeler que la commune est à l'origine de la décision de création d'un parc communal marin, il y a plusieurs années.

Albert Larrousset explique que le parc communal marin constitue un cantonnement de pêche pour une durée de cinq ans dont le renouvellement est d'ailleurs en cours. La mesure a rencontré un vif succès et s'est appuyée sur un partenariat universitaire.

Jean Favennec, membre de l'office national des forêts et de la mission littoral explique qu'un projet européen a pour but de mettre en œuvre un plan de gestion des sédiments. Il considère que ce plan permet de prendre en compte à la fois les problématiques de l'amont et l'aval.

Un membre du CEMAGREF pense que la prise en compte des services rendus par les usagers du littoral et notamment les usagers agricoles ou les marins est nécessaire car ils concourent à entretenir la beauté des sites et des paysages.

Jean-Charles Mauviot, de la section régionale conchylicole s'enquiert du devenir local des nombreuses idées qui se sont faites jour dans le cadre de la journée régionale aquitaine du Grenelle de la Mer.

Le Vice-amiral de Saint-Salvy explique qu'une déclinaison de structure associant l'ensemble des acteurs verra le jour, même si la forme précise reste encore à définir. Elle pourrait par ailleurs permettre l'évaluation et le suivi des politiques mises en œuvre.

Une intervenante souligne que le Conseil Général d'Aquitaine avait initié la notion d'observatoire avant même la création d'un Grenelle de la Mer. Il souhaiterait une plus grande communication autour des métiers de la mer.

Le Secrétaire du Conseil Economique et Social d'Aquitaine indique que l'instance à laquelle il appartient réfléchit dans le cadre d'un réseau européen, à la question de l'énergie marine.

Un intervenant rappelle que le Bassin d'Arcachon et l'estuaire de la Gironde constituent deux espaces remarquables pour la biodiversité. Il s'interroge à cet égard sur la progression de la réflexion relative à un programme de préservation de l'estuaire.

Le sous-Préfet du Médoc explique que l'estuaire de la Gironde comporte un site Natura 2000 terrestre et maritime. Il rappelle par ailleurs qu'il existe également une mission d'étude sur la faisabilité d'un parc naturel marin. L'objectif poursuivi consiste donc en la réalisation d'une instance de consultation au sein de laquelle différentes pratiques vont pouvoir cohabiter.

Jean-Pierre Thibault – de la DIREN Aquitaine – confirme l'existence d'une instance mixte, commune aux deux rives de l'estuaire de la Gironde. Il rappelle par ailleurs le projet de création d'un parc naturel régional pour le Médoc. Il ajoute qu'un plan national pour les zones humides littorales est en cours de définition sous l'égide de la Secrétaire d'Etat Chantal Jouannot. Ce plan national d'action devrait notamment reposer sur un système de labellisation. Il souhaite par ailleurs que la proposition de rémunération des acteurs de l'entretien des zones humides puisse être entérinée.

Une intervenante s'étonne de la limitation de compétence du GIP à la région Aquitaine. Elle souhaiterait qu'il puisse s'étendre à la région Poitou-Charentes afin de couvrir l'ensemble de l'estuaire.

Un autre intervenant lui explique que la difficulté de réalisation du GIP littoral était telle qu'il a mieux valu en restreindre la portée à la seule région Aquitaine, au moins dans un premier temps. Il n'écarte cependant pas à l'avenir, une réalisation de cette nature.

Un troisième intervenant souhaite préciser que le Groupe d'Intérêt Public (GIP) est constitué par l'Etat, le Conseil Régional et les 9 intercommunalités du littoral. Il indique qu'il travaille actuellement à un plan de développement durable du littoral aquitain et que son assemblée générale se réunira le 2 juillet 2009 après la tenue d'une conférence relative aux enjeux du développement durable à Moliets.

L'animateur interroge le Préfet maritime sur sa vision relative à la création d'un parc naturel marin. Le Vice-amiral de Saint-Salvy se félicite des premières réalisations concrètes, tant dans le domaine de la protection d'habitats ou de milieux, que dans des démarches favorisant des activités artisanales ou

économiques dans l'enceinte du parc. Il constate avec satisfaction l'implication de l'immense majorité des membres du conseil de gestion, dans la préparation des décisions et l'élaboration des orientations de gestion.